

## Appel à candidature pour une résidence d'éducation artistique et culturelle Communauté de communes du Mont des Avaloirs (Mayenne)

### Contexte général

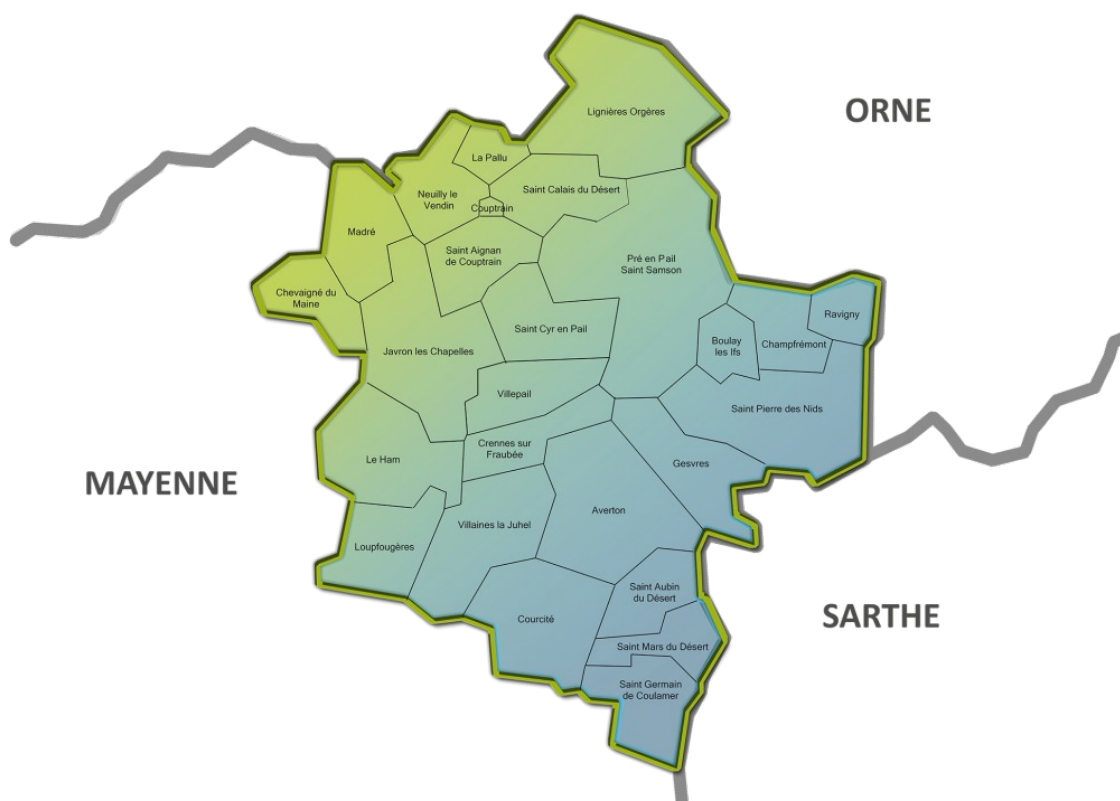
La Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de La Loire, la Ligue de l'enseignement de la Mayenne / FAL 53 et la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs souhaitent mettre en œuvre une résidence de diffusion et de sensibilisation dans un champ disciplinaire qui pourrait être la danse, la musique, le théâtre, les arts plastiques, l'écriture/l'illustration sur temps scolaire, extrascolaire et familial dans la communauté de communes du Mont des Avaloirs.

Située au Nord Est du département de la Mayenne, la CCMA se trouve aux limites des départements de l'Orne et de la Sarthe. Le territoire est composé de 27 communes rurales et de 17 428 habitants (cf. carte ci-dessous).

Le projet vise à sensibiliser les enfants sur temps scolaire et extrascolaire engagés dans le projet ainsi que leurs encadrants et leurs familles.

L'univers artistique de l'artiste en résidence doit servir de fil rouge à un projet global de sensibilisation à l'art et à la culture et fédérer un ensemble d'actions de médiation et de monstration.

Les objectifs visés supposent une implication forte de l'artiste dans des actions de médiation ainsi que la monstration d'une partie de son œuvre, en des lieux dédiés ou non dédiés.



## 1. Définition de la résidence

La résidence est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'enfants de 6 à 10 ans et de leur famille. Pour l'artiste en résidence, il s'agit de s'engager dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre. Cette transmission s'appuie sur des formes d'actions très variées (formation des acteurs éducatifs, ateliers de pratique artistique sur temps scolaire, extrascolaire, ateliers parents/enfants, présentation d'une œuvre/spectacle/expo...).

Ces actions seront préparées en amont avec les acteurs éducatifs, le service culturel de la Ligue de l'enseignement / FAL 53 et le service culturel de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs. Elles auront lieu auprès de 8 classes.

## 2. Objectifs

- sensibiliser les enfants de 6 à 10 ans et leurs encadrants (enseignants, animateurs, personnels mairie et parents/tuteurs) dans le champ de la danse ou de la musique ou du théâtre ou des arts plastiques ou de l'écriture/l'illustration par la rencontre avec l'univers artistique de l'artiste.
- permettre aux enfants d'accéder à une pratique artistique et de la valoriser
- permettre aux enfants d'accéder à une pratique culturelle : fréquenter des œuvres (notamment celles de l'artiste)
- favoriser la rencontre avec les artistes
- favoriser la construction d'un jugement esthétique
- former/sensibiliser la communauté éducative (enseignants, animateurs, personnel mairie...) à l'univers artistique de l'artiste en résidence
- développer les liens entre le temps scolaire et extrascolaire dans l'esprit du parcours d'éducation artistique et culturelle
- favoriser les échanges parents/enfants.

## 3. Public bénéficiaire

La résidence aura lieu sur les communes de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

La compagnie en résidence s'adressera à des enfants scolarisés du cycle 2 au cycle 3 soit de 6 à 10 ans (**8 classes**) et sur le temps extrascolaire (**2 centres de loisirs**) de ces mêmes enfants ainsi qu'**aux familles** des enfants par le biais d'ateliers parents/enfants.

Les 8 classes sont :

- classe de CP/CE1 /CE2 de l'école Yves Duteil de Javron les chapelles
- classe de CP/CE1 de l'école St Joseph de Pré en Pail
- classe de CP de l'école élémentaire publique de Pré en Pail St Samson
- classe de CM/ULIS de l'école élémentaire Henri Schmitt de Villaines la Juhel
- classe de CM1/CM2 de l'école St Nicolas de Villaines La Juhel
- classe de CM1/CM2 de l'école publique de Lignièrès Orgères.

- classe de GS/CP/CE1 de l'école Berthe Renard de Gesvres
- classe de GS/CP/CE1 de l'école publique de St Calais du Désert

Les centres de loisirs le mercredi matin et après-midi:

- ALSH Pré en Pail St Samson
- ALSH Villaines la Juhel

Les familles des enfants engagés dans le projet

#### **4. Partenariats**

La résidence doit s'inscrire en cohérence avec les politiques publiques des partenaires concernés : DRAC, DASEN et la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

La résidence doit s'inscrire dans un lien fort avec les acteurs éducatifs, culturels, et sociaux du territoire.

Les acteurs éducatifs :

- Les enseignants et les directeurs des écoles,
- Les animateurs des projets extrascolaires (mairies, centres de loisirs, associations...)
- Les parents seront associés au projet. Leur mobilisation s'inscrit dans le lien école famille.

Tout autre acteur de la communauté éducative (associations d'accompagnement à la scolarité, association de parents d'élèves ...) pourra être associé au projet de résidence.

Les acteurs culturels :

- Le service culturel de la Ligue de l'enseignement de la Mayenne / FAL 53
- Le service culturel de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

#### **5. Cadre opérationnel**

**Période et durée :**

8 semaines qui peuvent être échelonnées entre novembre 2018 et mai 2019. Deux rencontres préalables avant novembre 2018 seront nécessaires pour le montage du projet qui devra être élaboré avec les acteurs.

**Attendus / Contraintes :**

S'inscrivant sur plusieurs communes, le projet suppose que l'artiste soit également attentif aux questions de coordination.

La Ligue de l'enseignement / FAL 53 et l'artiste devront assurer la coordination globale du projet. Cela consiste notamment à : prendre contact avec les partenaires du projet sur le territoire, appréhender et anticiper les aspects logistiques, organiser des réunions régulières de suivi avec les partenaires, mettre en œuvre tout ce qui viendra concourir à la bonne conduite du projet. Nécessité d'être mobile.

**Déroulement :**

En amont de la période de résidence :

L'artiste proposera un premier module de formation pour les acteurs éducatifs locaux lors duquel il présentera son univers artistique, sa démarche de résidence et commencera à co-construire les projets avec les acteurs éducatifs en fonction de leurs attentes.

#### Au cours de la première semaine de résidence :

L'artiste découvre le territoire, les enfants, les lieux. Il leur proposera une première approche de son univers artistique. Il effectuera le deuxième module de formation pour les acteurs éducatifs locaux lors duquel les projets seront finalisés.

#### Au cours du reste de la résidence :

L'artiste proposera des ateliers de pratique artistique, des rencontres ou toute autre action sur temps scolaire, extrascolaire ainsi que des ateliers parents/enfants.

L'artiste proposera de montrer une de ses œuvres pour sensibiliser les enfants, leurs familles à son processus de création.

**L'artiste proposera un calendrier de résidence entre novembre 2018 et mai 2019 (mois de février à éviter et attention de prévoir une régularité/continuité dans le temps).**

#### **Conditions matérielles et financières :**

Pour accompagner la réussite du projet, le service culturel de la CCMA et de la Ligue de l'enseignement/ FAL 53 mettront à disposition :

- Un lieu d'hébergement et les repas pour la durée de la résidence
- Le prêt d'un espace dans les écoles ou en proximité afin de favoriser la mise en place d'actions et de rencontres
- Une contribution au montage et/ou à des prêts de matériel (fournir les fiches techniques au service culturel de la Ligue de l'enseignement / FAL53 le plus en amont possible de la demande).
- La DRAC rémunérera l'artiste à hauteur de 8000€ TTC. L'artiste devra proposer un budget détaillé présentant les différents postes afférents au projet (rémunération, déplacement, diffusion, coordination, etc).

#### **Pilotage de la résidence :**

Le projet de résidence sera piloté par le service culturel de la Ligue de l'enseignement / FAL 53 en partenariat avec le service culturel de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

Ils auront pour mission de guider le ou les artistes dans la découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la monstration de ses œuvres, de faciliter la rencontre avec les acteurs éducatifs et la mise en place des actions auprès des enfants et de leur famille.

#### **Cadre juridique :**

Un contrat de résidence d'EAC spécifiant les engagements respectifs de l'artiste accueilli et de la Ligue de l'enseignement / FAL 53 est signé avant le début de la résidence.

#### **Candidature :**

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel œuvrant dans le champ de la danse ou de la musique ou du théâtre ou des arts plastiques ou de l'écriture/l'illustration résident en France. L'artiste doit avoir à son actif une production régulière et récente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans le projet de résidence. L'artiste doit disposer d'un permis de conduire en cours de validité et d'un moyen de transport.

#### **Eléments à fournir :**

L'artiste devra réaliser un dossier complet comprenant : une lettre d'intention présentant la

démarche générale, le lien avec la saison culturelle du Mont des Avaloirs (cf. pièce jointe), la trame, et les périodes possibles de présence ; une présentation de la l'artiste et le CV des intervenants s'il y en a plusieurs; une liste d'œuvres à présenter aux différents publics sous la forme d'une exposition, d'un spectacle, de livres...

**Le dossier est à envoyer avant le 15 juillet 2018, par courrier et/ou mail aux destinataires suivants :**

- Charlène MUR

Responsable du service culturel de la Ligue de l'enseignement / FAL 53

- Amélie Tardy-Bérube

Service Territoire et Publics / DRAC Pays de la Loire

Par voie postale

- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MAYENNE – Charlène MUR - 31 allée du Vieux Saint Louis - 53000 LAVAL
- DRAC – 1, rue Stanislas Baudry – 44000 Nantes

Par courriel

[charlene.mur@laligue53.org](mailto:charlene.mur@laligue53.org)

[amelie.tardy-berube@culture.gouv.fr](mailto:amelie.tardy-berube@culture.gouv.fr)

**Sélection :**

Les différentes candidatures seront examinées par un comité de pilotage réunissant la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, La Ligue de l'enseignement / FAL 53.

Le résultat de la pré-sélection sera communiqué fin aout 2018.

**Renseignements :**

Charlène MUR / [charlene.mur@laligue53.org](mailto:charlene.mur@laligue53.org) / 02 52 46 01 27